



26. Eidg. Schützenfest für Veteranen

26^{ème} Fête Fédérale de Tir des Vétérans

PLAN DE TIR

Dispositions générales

Fusil 300m

Pistolet 50m

Pistolet 25m

Indications importantes

Adresse Internet:	www.esfv19.ch
Adresse postale:	26ème Fête Fédérale de Tir des Vétérans Zurich 2019 Fritz Kilchenmann Oberburg 9 8158 Regensberg
Adresse d'inscription:	26ème Fête Fédérale de Tir des Vétérans Zurich 2019 Comptabilité de tir Hammer am Roggebächli 11 4710 Balsthal
Rangeurs/information:	dès le 26 février 2019 jusqu'au 23 juillet 2019 Renseignements téléphoniques et informations: 062 386 90 06 chaque mardi (13h30 – 16h00) et chaque jeudi (08h00 – 12h00) ainsi que pendant les jours de tir à la centrale de la fête
Attributions des rangeurs:	Après l'expiration du délai pour les réservations des associations, les rangeurs seront attribués dès le 26 février 2019 et confirmés par écrit. Avant cette date, aucun rangeur ne sera attribué et confirmé (voir chiffre 5.1.).
Jours de tir:	Lundi, 5 août jusqu'à samedi 10 août 2019 Lundi, 12 août jusqu'à vendredi 16 août 2019 Samedi, 17 août 2019: uniquement le tir inter-associations
Horaires des tirs:	de 08h00 – 12h00 et de 14h00 – 19h00. (le samedi 10 août 2019 les tirs finiront à 18h00)
Cibles:	voir dispositions générales
Délai d'inscription:	10 juin 2019 (respectivement 25 février 2019) Les associations ainsi que les tireurs sont priés de s'inscrire jusqu'à cette date. Des inscriptions tardives sont possibles, mais il ne sera plus possible de faire parvenir les cartes de tir. Les inscriptions des associations avec la réservation des rangeurs doivent être envoyées jusqu'au 25 février 2019 autrement les temps réservés deviendront caduques.
Téléphone:	Centrale de la fête Albigütli Zurich pendant les jours de tir: Tel. 044 462 15 19
Contrôle des armes de sport:	Centrale de la fête Albigütli Zurich
Cartes de tir non-envoyées:	Centrale de la fête Albigütli Zurich
Rangeurs, mutations et inscriptions nouvelles:	Centrale de la fête Albigütli Zurich
Vente de passes/munition:	Centrale de la fête Albigütli Zurich
Décomptes:	Centrale de la fête Albigütli Zurich
Service sanitaire:	est garanti
Aires de stationnement:	veuillez respecter la signalisation et les consignes des fonctionnaires
Restauration:	Centrale de la fête Albigütli Zurich
Objets trouvés:	pendant les heures de tir au guichet „Informations“ à la centrale de la fête Albigütli Zurich Après la fête jusqu'au 31 octobre 2019: demande écrite à l'adresse postale ou par mail à l'adresse de contact sur la page d'accueil. Aucun envoi sera fait.
Réservation de chambres:	Zurich Tourisme, Zurich gare centrale (Tél. 044 2154000) www.zuerich.com

Dispositions générales et prescriptions de tir

Tout tireur qui prend part à la 26^{ème} Fête Fédérale de Tir des Vétérans 2019 accepte les dispositions et prescriptions de ce plan de tir ainsi que d'autres prescriptions et directives affichées dans le stand de tir, à titre de contrat bilatéral.

1. Bases

Les documents mentionnés ci-après dans leurs versions au moment de l'approbation du plan de tir constituent la base pour la création de la partie technique de ce plan de tir.

Les règlements en vigueur au début des tirs de la 26^{ème} Fête Fédérale de Tir des Vétérans seront appliqués. En cas de contradiction aux dispositions du plan de tir, les règlements et dispositions ci-après sont valables.

- 1.1. Prescriptions de base pour une Fête fédérale de tir des vétérans de l'ASTV du 13 novembre 2014.
- 1.2. Prescriptions générales de tir de l'ASTV du 1er janvier 2018.
- 1.3. Règles du tir sportif (RTSp) de la FST, règles techniques et annexes incluses.
- 1.4. Règlement disciplinaire et de recours de la FST.
- 1.5. Dispositions d'exécution pour le droit de participation des ressortissants étrangers aux exercices fédéraux, tirs et entraînements de la FST.
- 1.6. Dispositions d'exécution pour la participation facilitée aux concours de la FST pour les participants et handicapés bénéficiant d'allègements de position et les tireurs en fauteuil roulant selon ISCD.
- 1.7. Instructions complémentaires du CO FFTV 2019 et du comité de tir.

2. Participation

Seul le tireur vétérans, membre d'une association cantonale de l'ASTV et en possession d'une licence valable de la FST au moment de la FFTV 2019, peut participer.

3. Durée, horaire des tirs, concours spéciaux, centrale de tir et stands de tir

3.1. Tirs généraux:

Lundi, 5 août au samedi, 10 août 2019
Lundi, 12 août au vendredi, 16 août 2019

3.2. Horaire des tirs:

Tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
(le samedi, 10 août 2019, le tir finira à 18h00)

3.3. Concours et événements spéciaux:

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| ▪ Journée officielle | Mardi, 13 août 2019 |
| ▪ Tir inter-associations | Samedi, 17 août 2019 |
| ▪ Proclamation des résultats | Vendredi, 8 novembre 2019 |

3.4. Centrale de fête Albisgütli Zurich

Dans la centrale de fête se trouvent:

- Contrôle des armes de sport
- Cartes de tir: pour les cartes de tir commandées à l'avance, cartes non-payées et non expédiées ainsi que pour les remboursements
- Mutations: pour les nouvelles inscriptions et les radiations
- Rangeurs: pour les tireurs nouvellement inscrits jusqu'à épuisement
- Contrôle: contrôler et corriger éventuellement les résultats saisis
- Distinctions
- Paiements
- Bureau des objets trouvés
- Information
- Ventes des passes
- Distribution de la munition
- Vente de souvenirs

3.5. Horaires d'ouverture des guichets:

Mutations, remise des cartes de tir et rangeurs:

06h30 à 19h30, sans interruption

Guichets des décomptes à la centrale de fête:

09h00 à 12h30 et 14h30 à 19h30

Contrôle des armes de sport:

06h30 à 19h00

Vente des passes et distribution de la munition:

06h30 à 12h00 et 13h45 à 18h45

4. Places de tir et nombre de cibles

4.1. Distance Fusil 300 m:

Lieu	Nombre de cibles	Orientation
Zurich Albisgütli	43 cibles Sius	SO

4.2. Distance Pistolet 50 m:

Lieu	Nombre de cibles	Orientation
Zurich Albisgütli	10 cibles va-et-vient	SO

4.3. Distance Pistolet 25 m:

Lieu	Nombre de cibles	Orientation
Zurich Albisgütli	10 cibles va-et-vient	S

4.4. Les installations 300m sont équipées du système de marquage électronique.

4.5. Le comité de tir se réserve la possibilité d'utiliser certaines installations que partiellement ou pas du tout.

5. Délais d'inscriptions

5.1. Tir en général:

Les associations et participants sont priés de s'inscrire jusqu'au 10 juin 2019 (dernier délai) en utilisant les formules d'inscriptions officielles. Les horaires de tir seront fixés, après la libération des réservations des associations et dès le 26 février 2019, en tenant compte de l'ordre des entrées des inscriptions.

Les inscriptions peuvent être transmises online par les responsables des associations ou des sociétés.

5.2. Adresse pour les inscriptions:

26ème Fête Fédérale de Tir des Vétérans Zurich 2019
Comptabilité de tir Hammer
am Roggebächli 11
4710 Balsthal

5.3. Inscriptions online fusil 300m et Pistole 50 et 25m:

Les inscriptions online seront possible dès le 15 décembre 2018.

Adresses Internet: www.shoot.ch (inscriptions online)
www.esfv19.ch (informations et formule d'inscription)

5.4. Concours spéciaux:

- Tir inter-associations selon règlement et directives de l'ASTV

6. Commandes anticipées de passes et rangeurs

6.1. Les participants sont priés de commander les passes et les rangeurs par le biais de leurs organisations régionales.

6.2. Une fois la commande reçue, l'organisation de la fête établit la facture pour les cartes de tir et les passes commandées en joignant un bulletin de versement ainsi que les rangeurs. La facture est payable dans les 30 jours après réception.

6.3. Des commandes de passes et d'exercices complémentaires ne peuvent pas être traitées dans la phase des commandes anticipées. Elles doivent être faites pendant la durée de la fête.

6.4. Les cartes de tir payées seront expédiées dès fin juin 2019. Les cartes de tir non expédiées doivent être retirées pendant la durée de la fête au guichet „Cartes de tir“ à la centrale de la fête.

6.5. Attribution des rangeurs:

Les associations ont la possibilité de réserver à l'avance des rangeurs pour leurs « journées d'association ». La réservation est valable jusqu'au 25 février 2019. En principe, le bureau des rangeurs fait tout son possible pour attribuer les rangeurs selon les passes commandées, afin que la même association ou le même groupe ont une ou plusieurs cibles à disposition le même jour. Mais, il faut savoir que des rangeurs supplémentaires sur une autre cible peuvent seulement être attribués si un demi-jour est réservé. (Exemple: Lorsqu'il y a 16 rangeurs, nous n'attribuerons pas 2 cibles de 10h00 à 12h00, mais une cible de 8h00 à 12h00)

7. Mutations, inscriptions ultérieures et désistements

7.1. Inscriptions ultérieures des participants

Les associations qui veulent inscrire des participants ultérieurement peuvent faire cela dans la phase de commandes anticipées à l'adresse officielle ou pendant la fête au guichet „Cartes de tir“ dans **la centrale de fête**. Aucun supplément de mutation ne sera perçu pour les inscriptions ultérieures.

7.2. Désistements

Les désistements ne peuvent se faire que par les responsables des associations pendant la durée de la fête au guichet „Cartes de tir“ dans **la centrale de fête**.

8. Cartes de tir et émoluments

8.1. La carte de tir est personnelle, non transmissible et est délivrée uniquement aux tireurs qui sont en possession d'une licence.

8.2. Le prix de la carte de tir s'élève à CHF 26.00, y compris les émoluments, contrôle de l'arme de sport, rangeurs et redevances aux associations.

8.3. Une taxe d'élimination de CHF 0.05 par coup est comprise dans les prix des passes.

8.4. Les participants reçoivent une carte de tir pour chaque distance: fusil 300m, pour la distance pistolet 50m et pour la distance pistolet 25m. Seul le propriétaire peut tirer avec ses cartes de tir. Les cartes doivent être signées avant le tir.

Remboursements aux participants avec plusieurs cartes de tir:

Si un même tireur présente 2 cartes de tir (avec des résultats) il recevra une ristourne de CHF 10.00; s'il présente 3 cartes de tir on lui remboursera CHF 26.00. Le remboursement se fera pendant la fête de tir au guichet „cartes de tir“ à la centrale de fête. Des demandes ultérieures ne seront pas reconnues.

8.5. Lors de la livraison d'une carte de tir de remplacement (perte etc.) un émolument de CHF 12.00 sera perçu.

8.6. L'annulation d'une carte de tir sera facturée lors du remboursement par une taxe de CHF 20.00 (après la fête: CHF 40.00).

8.7. Des cartes de tir qui n'ont pas été retirées seront facturées à l'association respectivement la société de tir. Le montant facturé sera de CHF 40.00 qui comprend les frais et la perte du temps du rangeur.

8.8. Des passes uniques et des passes d'exercice ne seront pas remboursées.

9. Rangeur

9.1. L'ordre de tir est déterminé par le rangeur qui est obligatoire.

9.2. La durée par rangeur s'élève à 15 minutes.

9.3. Le rangeur contient les indications suivantes:

- Numéro interne de la société, jour de tir, stand de tir, cible et l'heure de tir.

9.4. Le droit de disposer du rangeur dépend uniquement des passes commandées à l'avance. Sans commande préalable, il n'y a pas de rangeur.

9.5. Les rangeurs suivants sont remis:

Distance fusil 300m:

- pour les passes et les passes „exercice“:
1 à 18 coups 1 rangeur
pour 1 à 18 coups supplémentaires 1 rangeur

Distance pistolet 50m:

- pour les passes et les passes „exercice“:
1 à 15 coups 1 rangeur
pour 1 à 15 coups supplémentaires 1 rangeur

Distance pistolet 25m:

- pour des passes, les rangeurs seront attribués par bloc.
- Sur une page d'accueil spéciale les tireurs doivent réserver personnellement ou par association leurs heures de tir/cibles après réception de la facture. Des tireurs qui ne réservent pas leurs heures de tir à l'avance, doivent le faire pendant la fête.

- 9.6. Les participants se trouveront 10 minutes avant le temps de tir vers la cible attribuée et remettront la carte de tir au secrétaire. Une présentation tardive provoque la perte pur et simple du temps alloué par le rangeur.
- 9.7. L'attribution des rangeurs est faite avant la fête en tenant compte des commandes anticipées des passes; pendant la fête, selon disponibilité, pour les cartes de tir nouvellement achetées.
- 9.8. Le comité de tir s'occupe des réclamations concernant les rangeurs et décide sans possibilité de recours.

10. Contrôle des armes de sport

- 10.1. L'admission et la manipulation des armes de sport doivent correspondre au règlement RTSp de la FST. Le comité de tir se réserve le droit de faire des sondages dans les stands.
- 10.2. Les armes de sport déposées contrairement au règlement à l'intérieur ou à l'extérieur des stands seront confisquées par la direction des tirs. Ces armes de sport seront remises au propriétaire contre un émolument de CHF 10.00.
- 10.3. Les organisateurs de la fête ne sont pas responsables pour un éventuel dommage ou la perte d'une arme de sport ou d'un objet.
- 10.4. Le contrôle des armes de sport est obligatoire. Elles seront plombées de la manière suivante:
- Armes libres blanc
 - Fusils standard bleu
 - Fusils d'assault 90 jaune
 - Fusils d'assault 57 (Ord02) vert
 - Fusils d'assault 57 (Ord03) rose
 - Mousquetons rouge
 - Pistolets 50m (PL) blanc
 - Pistolets à percussion annulaire (PPA) jaune
 - Pistolets à percussion centrale (PPC) vert
 - Pistolets d'ordonnance (PO) rouge
- 10.5. Selon le plan de tir, le terme „Pistolet“ comprend également les revolvers de même que les armes de poing considérées comme armes d'ordonnance (liste du matériel auxiliaire SAT). Le terme „mousqueton“ comprend également les fusils longs.
- 10.6. Armurier officiel:
- **Vogt Waffen AG, 8154 Oberglatt**
- 10.7. La réparation d'armes de sport est possible à la centrale de fête.

11. Munition

- 11.1. Seules les munitions d'ordonnance fournies par les organisateurs peuvent être utilisées à la distance de 300m et avec les pistolets d'ordonnance.
- 11.2. Le prix des munitions d'ordonnance, contribution de sport et de formation incluse, s'élève par cartouche à:
 - Cartouches GP 11 et GP 90: 35 centimes
 - Cartouches pistolet 7,65 et 9mm: prix de vente officiel
- 11.3. Les participants des disciplines pistolets 50m ou 25m, qui tirent avec le pistolet 50m (PL), le pistolet à percussion annulaire (PPA) et le pistolet à percussion centrale (PPC) la munition doit être amenée par les participants ou être achetée sur place chez l'armurier officiel de la fête.
Les tireurs avec la munition d'ordonnance de pistolets doivent acheter la munition chez l'organisateur au prix officiel.
- 11.4. Les douilles restent la propriété de l'organisateur de la fête.

12. Classes d'âge et allègement de position

- 12.1. Classes d'âge:
 - Vétéran (V) 60 - 69 ans (Années 1959-1950)
 - Sénior vétéran (SV) 70 - 79 ans (Années 1949-1940)
 - Vétéran d'honneur (VH) dès 80 ans (Années 1939 et antérieurs)
- 12.2. Sur demande, les participants doivent justifier leur identité en présentant leur licence.
- 12.3. Les allègements de position et les modifications d'armes de sport autorisées par la FST sont reconnus. Ils doivent être mentionnés sur la licence; sur demande on présentera l'attestation de la FST. Si l'annotation manque sur la licence on présentera spontanément l'attestation de la FST. D'autres attestations ne sont pas reconnues.

13. Déroulements des tirs, règles de tir, évaluation des coups et évaluation des résultats

- 13.1. Pour toutes les règles de tir, on renvoie explicitement aux Règles du Tir Sportif (RTSp) de la FST pour toutes les disciplines.
- 13.2. Les participants sont responsables que les fonctionnaires comprennent leurs instructions correctement. Le tireur doit vérifier la justesse des inscriptions sur la carte de tir.
Les corrections doivent être visées par l'organe de surveillance du stand.
- 13.3. Il est interdit aux tireurs de manipuler les cibles ou les appareils de commande.
- 13.4. En cas de problèmes techniques avec les cibles, les participants doivent entièrement répéter les bonnes cibles ou les passes.
- 13.5. A la fin du tir, chaque participant doit se rendre au guichet „**Contrôle**“ dans la **centrale de fête**, afin qu'il puisse contrôler et éventuellement corriger les résultats saisis. Des réclamations tardives ne seront plus traitées. Les résultats saisis sont définitifs.
- 13.6. En cas d'égalité des points, pour autant que rien d'autre n'ait été défini: appui par les meilleurs coups profonds du programme entier, puis par l'âge (selon RTSp RC art. 20).
- 13.7. Les réclamations et les plaintes relatives au déroulement du tir ou les règles de tir sont à faire immédiatement. Elles sont liquidées sur-le-champs par l'organe de surveillance du stand. Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours adressé par écrit au comité de tir, à l'attention de son président. Un recours contre la décision du comité de tir peut être adressé à une délégation du comité d'organisation de la FFTV 2019 dont la décision est définitive.
- 13.8. L'évaluation des coups est effectuée selon les Règles du Tir Sportif (RTSp).

14. Distinctions

- 14.1. Un tireur n'a droit qu'à un seul insigne-couronne ou à une seule carte-couronne par carte de tir.
- 14.2. Les distinctions suivantes sont remises:
- 1 résultat de distinction insigne-couronne simple
ou carte-couronne à CHF 12.00
 - 2-3 résultats de distinction insigne-couronne double
ou carte-couronne à CHF 15.00
 - 4 résultats de distinction insigne-couronne quadruple
ou carte couronne à CHF 20.00
- 14.3. Toutes les distinctions et répartitions en espèces doivent être retirées pendant la durée de la fête. Aucune prétention ne sera reconnue ultérieurement.

15. Distribution des prix

- 15.1. **Concours spéciaux**
- Tir inter-associations selon instructions
- 15.2. **Tir en général:**
La distribution des prix aura lieu le vendredi, 8 novembre 2019. Les tireurs ayant droit à un prix seront invités personnellement.
- 15.3. Les séries de prix indiquées dans le plan de tir correspondent aux valeurs minimales garanties et seront encore augmentées, complétées ou allongées selon le résultat de la collecte de prix. L'attribution des prix spéciaux à chacune des bonnes cibles est effectuée selon les souhaits du donateur ou par le comité de tir. Cette attribution est définitive. De même, les prix spéciaux ne seront ni échangés ni remplacés par des prix en espèces.
- 15.4. Les participants ne reçoivent qu'un prix spécial sur les distances fusil 300m, pistolet 50m et pistolet 25m. Lorsqu'il a droit à recevoir plusieurs prix, le tireur reçoit le prix spécial dans la passe dont la valeur est supérieure. En lieu et place du prix spécial, auquel il peut renoncer, le montant du premier prix en espèces en fonction de la passe sera versé.
- 15.5. Dans l'ordre de leur classement, les participants peuvent choisir eux-mêmes le prix lors de la distribution des prix. Le comité de tir attribue aux tireurs absents ou non représentés le prix de la valeur la plus élevée.
- 15.6. Les prix non retirés peuvent être cherchés dans les deux mois après la remise des prix chez l'instance qui a été communiquée sur l'invitation à la distribution des prix. Après l'expiration de ce délai de deux mois, les prix deviendront propriété des organisateurs de la fête.
- 15.7. Tous les prix en espèces, à l'exception des prix spéciaux, seront versés aux tireurs sous forme de carte primes variables.
- 15.8. Pour l'envoi égaré de prix ou de versements en raison de données d'adresse incomplètes, toute responsabilité est déclinée. Les frais ainsi occasionnés seront mis à la charge des gagnants.
- 15.9. La liste de distribution et tous les résultats seront publiés sur l'internet sous www.shoot.ch.
- 15.10. Les recours qui concernent le classement ou le déroulement doivent être adressés par écrit et dans les 20 jours après la distribution des prix et avec une justification au comité de tir. Un recours éventuel contre la décision du comité de tir doit être adressé dans les 20 jours chez l'instance qui a pris la décision. Celle-ci transfère le dossier muni d'une prise de position immédiatement à la commission disciplinaire et de recours de la FST.

16. Assurance

- 16.1. Tous les participants, fonctionnaires ainsi que les bénévoles sont assurés pendant la durée de la fête auprès de l'USS et ses dispositions contre les suites d'un accident et de la responsabilité civile et ceci dans les installations de tir et la centrale de la fête. Pour les bénévoles est également compris le trajet direct aller-retour pour se rendre sur le lieu de tir. Les assurés renoncent explicitement à toutes les prétentions non couvertes par l'USS à l'égard des organisateurs de la fête et de leurs organes.
- 16.2. Les participants qui provoqueraient des accidents ou dommages peuvent être tenus responsables tant civilement que pénalement.

17. Dispositions finales

- 17.1. Les infractions aux règlements et aux prescriptions des RTSp de la FST ou au plan de tir peuvent entraîner l'annulation des résultats, la perte des finances payées pour les cartes de tir et les prix des passes, l'expulsion des stands de tir et le renvoi du fautif devant la commission disciplinaire et de recours de la FST.
- 17.2. En cas de nécessité (par exemple lors de changements de règlements, de cas de force majeure etc.) le présent plan de tir peut être modifié et adapté par le CO FFTV 2019 en accord avec la FST et avec le comité central de l'ASTV.

Cible Exercice

300m

Parrainage de la cible:

Armes de sport:	Toutes les armes de sport
Cible:	A10
Programme de tir:	5 coups par passe, maximum 3 passes
Positions:	Libre pour toutes les armes
Prix de la passe:	CHF 6.00 par passe (CHF 4.00 finance de la passe, CHF 1.75 munition et CHF 0.25 taxe d'élimination)
Dispositions:	Interruption des passes et passage sur toutes les passes permises.

Parrainage de la cible:**Cette passe est obligatoire pour tous les participants à 300m.**

Armes de sport: Cat. A: Fusils standard, armes libres
 Cat. D: Fusils d'assault 57 (Ord03)
 Cat. E: Fusils d'assault 90, fusils d'assault 57(Ord02), mousqueton

Cible: A10

Programme de tir: 5 coups, coup par coup et 3 coups feu de série

Positions: Fusils standard, couché bras franc
 Armes libres, couché bras franc
 Mousquetons, couché avec appui ou couché bras franc
 Fusils d'assault sur bipied

Prix de la passe: **CHF 20.00**
 (CHF 16.80 finance de la passe, CHF 2.80 munition et CHF 0.40 taxe d'élimination)

Prix: Prix offerts pour cette passe.

Prix spéciaux:	Cat. A	Cat. D	Cat. E
^{1er} prix	CHF 500.00	CHF 500.00	CHF 500.00
^{2ème} prix	CHF 300.00	CHF 400.00	CHF 400.00
^{3ème} prix	CHF 200.00	CHF 300.00	CHF 300.00
^{4ème} prix	CHF 120.00	CHF 250.00	CHF 250.00
^{5ème} prix		CHF 200.00	CHF 200.00
^{6ème} prix		CHF 150.00	CHF 150.00
^{7ème} prix		CHF 120.00	CHF 120.00

Les participants qui doivent renoncer à un prix spécial reçoivent CHF 70.00 en espèces.

Classement: Pour les vainqueurs de prix spéciaux: en cas d'égalité, appui par les coups profonds à 100 points, puis par l'âge.

Distinctions:		V	SV	VH
Cat. A	Fusils standard, armes libres	70	69	67
Cat. D	F ass 57 (Ord03)	67	66	64
Kat. E	F ass 90 et mousquetons	65	64	62
	F ass 57 (Ord02)	63	62	60

Parrainage de la cible:

Armes de sport: Cat. A: Fusils standard, armes libres
 Cat. D: Fusils d'assault 57 (Ord03)
 Cat. E: Fusils d'assault 90, Fusils d'assault 57 (Ord02), mousqueton

Cible: A100

Programme de tir: 5 coups, coup par coup

Positions: Fusils standard, couché bras franc
 Armes libres, couché bras franc
 Mousquetons, couché avec appui ou couché bras franc
 Fusils d'assault sur bipied

Prix de la passe: **CHF 22.00**
 (CHF 20.00 finance de la passe, CHF 1.75 munition et CHF 0.25 taxe d'élim.)

Prix: au moins 60% du produit des passes plus l'excédent éventuel de la passe
 „Répartition“ seront attribués à au moins 50% des tireurs à chaque catégorie.

Prix spéciaux:	Cat. A	Cat. D	Cat. E
1 ^{er} prix	CHF 500.00	CHF 500.00	CHF 500.00
2 ^{ème} prix	CHF 300.00	CHF 400.00	CHF 400.00
3 ^{ème} prix	CHF 200.00	CHF 300.00	CHF 300.00
4 ^{ème} prix	CHF 120.00	CHF 250.00	CHF 250.00
5 ^{ème} prix		CHF 200.00	CHF 200.00
6 ^{ème} prix		CHF 150.00	CHF 150.00
7 ^{ème} prix		CHF 120.00	CHF 120.00

Premier prix en espèces: CHF 70.00 Dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement: Pour les vainqueurs des prix spéciaux: en cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge.

Distinctions:		V	SV	VH
Cat. A	Fusils standard, armes libres	430	425	415
Cat. D	F ass 57 (Ord03)	410	405	395
Cat. E	F ass 90 et mousquetons	400	395	385
	F ass 57 (Ord02)	390	385	375

Parrainage de la cible:

Armes de sport: Cat. A: Fusils standard, armes libres
 Cat. D: Fusils d'assault 57 (Ord03)
 Cat. E: Fusils d'assault 90, Fusils d'assault (Ord02), Mousqueton

Cible: A100

Programme de tir: 4 coups, coup par coup

Positions: Fusils standard, couché bras franc
 Armes libres, couché bras franc
 Mousquetons, couché avec appui ou couché bras franc
 Fusils d'assault sur bipied

Prix de la passe: **CHF 22.00**
 (CHF 20.40 finance de la passe, CHF 1.40 munition et CHF 0.20 taxe d'élim.)

Prix: au moins 60 % du produit des passes plus l'excédent éventuel de la passe
 „Répartition“ seront attribués à au moins 50 % des tireurs à chaque catégorie.

Prix spéciaux:	Cat. A	Cat. D	Cat. E
1 ^{er} prix	CHF 500.00	CHF 500.00	CHF 500.00
2 ^{ème} prix	CHF 300.00	CHF 400.00	CHF 400.00
3 ^{ème} prix	CHF 200.00	CHF 300.00	CHF 300.00
4 ^{ème} prix	CHF 120.00	CHF 250.00	CHF 250.00
5 ^{ème} prix		CHF 200.00	CHF 200.00
6 ^{ème} prix		CHF 150.00	CHF 150.00
7 ^{ème} prix		CHF 120.00	CHF 120.00

Premier prix en espèces: CHF 70.00 Dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement: Pour les vainqueurs des prix spéciaux: en cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge.

Distinctions:		V	SV	VH
Cat. A	Fusils standard, armes libres	344	340	332
Cat. D	F ass 57 (Ord03)	328	324	316
Cat. E	F ass 90 et mousquetons	320	316	308
	F ass 57 (Ord02)	312	308	300

Cible Répartition

300m

Parrainage de la cible:

Armes de sport: Cat. A: Fusils standard, armes libres
 Cat. D: Fusils d'assaut 57 (Ord03)
 Cat. E: Fusils d'assaut 90, Fusils d'assaut 57 (Ord02), mousqueton

Cible: A10

Programme de tir: 6 coups, coup par coup

Positions: Fusils standard, couché bras franc
 Armes libres, couché bras franc
 Mousquetons, couché avec appui ou couché bras franc
 Fusils d'assaut sur bipied

Prix de la passe: **CHF 22.00**
(CHF 19.60 finance de la passe, CHF 2.10 munition et CHF 0.30 taxe d'élim.)

Prix: Au moins 60% du produit des passes de chaque catégorie sont répartis immédiatement en espèces. Si la répartition immédiate en espèces ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate en espèces constituent 50 – 60%, le montant de la différence est alors affecté aux passes „Art“ et „Militaire“.

Répartition immédiate en espèces:

	Cat. A	Cat. D	Cat. E
60 points	CHF 60.00	CHF 90.00	CHF 100.00
59 points	CHF 40.00	CHF 70.00	CHF 80.00
58 points	CHF 25.00	CHF 50.00	CHF 60.00
57 points	CHF 15.00	CHF 35.00	CHF 45.00
56 points	CHF 10.00	CHF 26.00	CHF 32.00
55 points	CHF 8.00	CHF 20.00	CHF 24.00
54 points		CHF 15.00	CHF 16.00
53 points		CHF 10.00	CHF 12.00
52 points		CHF 8.00	CHF 10.00
51 points			CHF 8.00

Les répartitions en espèces doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles échoient.

Distinctions:

		V	SV	VH
Cat. A	Fusils standard, armes libres	53	52	50
Cat. D	F ass 57 (Ord03)	51	50	48
Cat. E	F ass 90 et mousquetons	50	49	47
	F ass 57 (Ord02)	49	48	46

Parrainage de la cible:

Armes de sport: Toutes les armes de sport

Cible: P10

Programme de tir: 5 coups par passe, max. 3 passes sont autorisées

Prix de la passe: **CHF 4.00** par passe
(CHF 3.25 finance de la passe, CHF 0.50 contribution sport et de formation et CHF 0.25 taxe d'élimination)

Disposition: Interruption de la passe et passages à toutes les bonnes cibles autorisés.

Parrainage de la cible:**Cette passe est obligatoire pour tous les participants P-50m.**

Armes de sport: Cat. A: Pistolets 50m (PL)
 Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PPA)
 Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)

Cible: P10

Programme de tir: 10 coups, coup par coup

Prix de la passe: **CHF 18.00**
 (CHF 16.50 finance de la passe, CHF 1.00 contribution sport et de formation et
 CHF 0.50 taxe d'élimination)

Prix: Prix offerts pour cette passe.

Prix spéciaux:	Cat. A	Cat. B	Cat. C
1 ^{er} prix	CHF 300.00	CHF 400.00	CHF 400.00
2 ^{ème} prix	CHF 120.00	CHF 250.00	CHF 250.00
3 ^{ème} prix		CHF 150.00	CHF 150.00
4 ^{ème} prix		CHF 120.00	CHF 120.00

Les participants qui doivent renoncer à un prix spécial reçoivent CHF 60.00 en espèces.

Classement: Pour les vainqueurs de prix spéciaux: en cas d'égalité des points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.

Distinctions:		V	SV	VH
Cat. A	Pistolets 50m (PL)	88	87	85
Cat. B	Pistolets à percussion annulaire (PPA)	85	84	82
Cat. C	Pistolets d'ordonnance (PO)	82	81	79

Parrainage de la cible:

Armes de sport:	Cat. A:	Pistolets 50m (PL)			
	Cat. B:	Pistolets à percussion annulaire (PPA)			
	Cat. C:	Pistolets d'ordonnance (PO)			
Cible:	P100				
Programme de tir:	5 coups, coup par coup				
Prix de la passe:	CHF 20.00 (CHF 19.25 finance de la passe, CHF 0.50 contribution sport et de formation et CHF 0.25 taxe d'élimination)				
Prix:	au moins 60% du produit des passes plus éventuel de la passe „Répartition“ seront attribués à au moins 50% des tireurs à chaque catégorie.				
Prix spéciaux:		Cat. A	Cat. B	Cat. C	
	1er prix	CHF 300.00	CHF 400.00	CHF 400.00	
	2ème prix	CHF 120.00	CHF 250.00	CHF 250.00	
	3ème prix		CHF 150.00	CHF 150.00	
	4ème prix		CHF 120.00	CHF 120.00	
	Premier prix en espèces: CHF 60.00 Dernier prix en espèces: CHF 8.00				
Classement:	Pour les vainqueurs de prix spéciaux: en cas d'égalité des points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.				
Distinctions:			V	SV	VH
	Cat. A	Pistolets 50m (PL)	425	420	410
	Cat. B	Pistolets à percussion annulaire (PPA)	405	400	390
	Cat. C	Pistolets d'ordonnance (PO)	390	385	375

Parrainage de la cible:

Armes de sport:	Cat. A:	Pistolets 50m (PL)		
	Cat. B:	Pistolets à percussion annulaire (PPA)		
	Cat. C:	Pistolets d'ordonnance (PO)		
Cible:	P10			
Programme de tir:	4 coups, coup par coup et 4 coups de série sans limitation du temps			
Prix de la passe:	CHF 20.00 (CHF 18.80 finance de la passe, CHF 0.80 contribution sport et de formation et CHF 0.40 taxe d'élimination)			
Prix:	au moins 60% du produit des passes plus l'excédent éventuel de la passe „Répartition“ à au moins 50 % des tireurs de chaque catégorie.			
Prix spéciaux:	Cat. A	Cat. B	Cat. C	
1er prix	CHF 300.00	CHF 400.00	CHF 400.00	
2ème prix	CHF 120.00	CHF 250.00	CHF 250.00	
3ème prix		CHF 150.00	CHF 150.00	
4ème prix		CHF 120.00	CHF 120.00	
	Premier prix en espèces: CHF 60.00 Dernier prix en espèces: CHF 8.00			
Classement:	Pour les vainqueurs de prix spéciaux: en cas d'égalité des points, appui par les coups profonds, puis l'âge.			
Distinctions:		V	SV	VH
Cat. A	Pistolets 50m (PL)	69	68	66
Cat. B	Pistolets à percussion annulaire (PPA)	66	65	63
Cat. C	Pistolets d'ordonnance (PO)	64	63	61

Cible Répartition

Pistolet 50m

Parrainage de la cible:

Armes de sport:	Cat. A:	Pistolets 50m (PL)
	Cat. B:	Pistolets à percussion annulaire (PPA)
	Cat. C:	Pistolets d'ordonnance (PO)
Cible:	P10	
Programme de tir:	6 coups, coup par coup	
Prix:	CHF 20.00 (CHF 19.10 finance de la passe, CHF 0.60 contribution sport et de formation et CHF 0.30 taxe d'élimination)	
Prix:	au moins 60% du produit des passes de chaque catégorie sont répartis immédiatement en espèces. Si la répartition immédiate en espèces ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate en espèces constitue 50 – 60%, le montant de la différence est alors affecté aux passes „Art“ et „Militaire“ 50m.	

Répartition immédiate en espèces:

	Cat. A	Cat. B	Cat. C
60 points	CHF 50.00	CHF 70.00	CHF 90.00
59 points	CHF 35.00	CHF 55.00	CHF 70.00
58 points	CHF 25.00	CHF 40.00	CHF 50.00
57 points	CHF 15.00	CHF 30.00	CHF 40.00
56 points	CHF 10.00	CHF 25.00	CHF 35.00
55 points	CHF 8.00	CHF 20.00	CHF 30.00
54 points		CHF 15.00	CHF 25.00
53 points		CHF 10.00	CHF 20.00
52 points		CHF 8.00	CHF 15.00
51 points			CHF 10.00
50 points			CHF 8.00

Les répartitions en espèces doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles échoient.

Distinctions:		V	SV	VH
Cat. A	Pistolets 50m (PL)	54	53	51
Cat. B	Pistolets à percussion annulaire (PPA)	51	50	48
Cat. C	Pistolets d'ordonnance (PO)	49	48	46

Parrainage de la cible:

Armes de sport:	Toutes les armes de sport
Cible:	à 10 rayons
Programme de tir:	Max. 1 série d'exercice de 5 coups avant chaque passe (c'est-à-dire max. 4 passes permises)
Prix de la passe:	CHF 4.00 par passe (CHF 3.25 finance de passe, CHF 0.50 contribution sport et de formation et CHF 0.25 taxe d'élimination)
Disposition:	Interruptions des passes et passage à toutes les bonnes cibles autorisés.

Parrainage de la cible:

Cette passe est obligatoire pour tous les participants P-25m.

Armes de sport: Cat. D : Pistolets à percussion annulaire (PPA) et Pistolets à Percussion centrale (PPC)

Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Cible: 25m vitesse ISSF (avec zone d'évaluation 5-10)

Programme de tir: 2 x 5 coups en série:

- Dès le commandement „CHARGEZ“, le tireur doit se préparer dans la minute qui suit.
- Après une minute, le directeur de tir commande „ATTENTION“. Les cibles disparaissent. La série est considérée comme commencée si les cibles disparaissent après le commandement „ATTENTION“.
- Après 7 secondes, la cible apparait pendant 40 secondes.
- Avant la libération de la cible, le bras tenant l'arme ne doit pas être relevé de plus de 45 degré.

Prix de la passe: **CHF 18.00**
(CHF 16.50 finance de la passe, CHF 1.00 contribution sport et de formation et CHF 0.50 taxe d'élimination)

Prix: Prix offerts pour cette passe.

Prix spéciaux:	Cat. D	Cat. E
1er prix	CHF 500.00	CHF 400.00
2ème prix	CHF 300.00	CHF 250.00
3ème prix	CHF 200.00	CHF 150.00
4ème prix	CHF 150.00	CHF 120.00
5ème prix	CHF 120.00	

Les participants qui doivent renoncer à un prix spécial reçoivent CHF 60.00 en espèces.

Classement: Pour les vainqueurs de prix spéciaux: en cas d'égalités des points, le résultat de la deuxième série est décisif, puis appui par les coups profonds, puis par l'âge.

Distinctions:		V	SV	VH
Cat. D	Pistolets à percussion annulaire (PPA)	89	87	83
	Pistolets à percussion centrale (PPC)	89	87	83
Cat. E	Pistolets d'ordonnance (PO)	84	82	78

Parrainage de la cible:

Armes de sport: Cat. D : Pistolets à percussion annulaire (PPA) et Pistolets à Percussion centrale (PPC)

Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Cible: 25m pistolet (PP10 / 50cm)

Programme de tir: 2 x 5 coups de série, en 150 secondes chacune, dès le commandement (observation optique permise)

Prix de la passe: **CHF 20.00**
(CHF 18.50 finance de la passe, CHF 1.00 contribution sport et de formation et CHF 0.50 taxe d'élimination)

Prix: Au moins 60% du produit des passes plus l'excédent éventuel de la passe „Répartition“ à au moins 50% des tireurs à chaque catégorie.

Prix spéciaux:	Cat. D	Cat. E
1er prix	CHF 500.00	CHF 400.00
2ème prix	CHF 300.00	CHF 250.00
3ème prix	CHF 200.00	CHF 150.00
4ème prix	CHF 150.00	CHF 120.00
5ème prix	CHF 120.00	

Premier prix en espèces : CHF 60.00 Dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement: Pour les vainqueurs de prix spéciaux: en cas d'égalité des points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.

Distinctions:		V	SV	VH
Cat. D	Pistolets à percussion annulaire (PPA)	84	82	78
	Pistolets à percussion centrale (PPC)	84	82	78
Cat. E	Pistolets d'ordonnance (PO)	80	78	74

Parrainage de la cible:

Armes de sport: Cat. D : Pistolets à percussion annulaire (PPA) et Pistolets à Percussion centrale (PPC)

Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Cible: 25m Pistolet (PP10 / 50cm)

Programme de tir: 2 x 5 coups en série, en 150 secondes chacune, dès le commandement (observation optique permise)

Prix de la passe: **CHF 20.00**
(CHF 18.50 finance de la passe, CHF 1.00 contribution sport et de formation et CHF 0.50 taxe d'élimination)

Prix: Au moins 60% du produit des passes plus l'excédent éventuel de la passe „Répartition“ à au moins 50% des tireurs à chaque catégorie.

Prix spéciaux:	Cat. D	Cat. E
1er prix	CHF 500.00	CHF 400.00
2ème prix	CHF 300.00	CHF 250.00
3ème prix	CHF 200.00	CHF 150.00
4ème prix	CHF 150.00	CHF 120.00
5ème prix	CHF 120.00	

Premier prix en espèces: CHF 60.00 Dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement: Pour les vainqueurs de prix spéciaux: en cas d'égalités des points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.

Distinctions:		V	SV	VH
Cat. D	Pistolets à percussion annulaire (PPA)	84	82	78
	Pistolets à percussion centrale (PPC)	84	82	78
Cat. E	Pistolets d'ordonnance (PO)	80	78	74

Parrainage de la cible:

Armes de sport: Cat. D : Pistolets à percussion annulaire (PPA) et Pistolets à Percussion centrale (PPC)

Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Cible: 25m vitesse ISSF (avec zone d'évaluation 5-10)

Programme de tir: 2 x 5 coups en série:

- Dès le commandement „CHARGEZ“, le tireur doit se préparer dans la minute qui suit.
- Après une minute, le directeur de tir commande „ATTENTION“. Les cibles disparaissent. La série est considérée comme commencée si les cibles disparaissent après le commandement „ATTENTION“.
- Après 7 secondes, la cible apparaît pendant 40 secondes.
- Avant la libération de la cible, le bras tenant l'arme ne doit pas être relevé de plus de 45 degré.

Prix de la passe: **CHF 20.00**
(CHF 18.50 finance de la passe, CHF 1.00 contribution sport et de formation et CHF 0.50 taxe d'élimination)

Prix: Au moins 60% du produit des passes de chaque catégorie sont répartis immédiatement en espèces. Si la répartition immédiate en espèces ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate en espèces constitue 50 – 60%, le montant de la différence est alors affecté aux passes „Art“ et „Militaire 25m“.

Répartition immédiate en espèces:

	Cat. D		Cat. E	
100 points	CHF	80.00	CHF	100.00
99 points	CHF	60.00	CHF	80.00
98 points	CHF	40.00	CHF	70.00
97 points	CHF	30.00	CHF	60.00
96 points	CHF	25.00	CHF	50.00
95 points	CHF	20.00	CHF	40.00
94 points	CHF	15.00	CHF	30.00
93 points	CHF	10.00	CHF	20.00
92 points	CHF	8.00	CHF	15.00
91 points			CHF	10.00
90 points			CHF	8.00

Les répartitions en espèces doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles échoient.

Distinctions:

		V	SV	VH
Cat. D	Pistolets à percussion annulaire (PPA)	89	87	83
	Pistolets à percussion centrale (PPC)	89	87	83
Cat. E	Pistolets d'ordonnance (PO)	84	82	78